



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. NOWOTNY - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

---

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMÉRATION -  
Contrat d'agglomération - Subventions attribuées dans le cadre du Contrat Local  
d'Education Artistique – Complément de programmation relatif aux classes PAC.**

Les classes à projets artistiques et culturels conduits par les écoles de l'agglomération peuvent bénéficier du Contrat Local d'Education Artistique signé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection académique de la Côte d'Or et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir financièrement plusieurs projets présentés par les écoles de différentes communes de l'agglomération répondant aux objectifs communs des partenaires de ce contrat.

Ces actions ont fait l'objet d'un examen en comité de pilotage de manière à statuer sur leur éligibilité au dispositif.

La Communauté de l'agglomération propose de participer au financement de ces actions en versant sa participation à la commune sous réserve d'un engagement financier de celle-ci pour chacun des projets concernés. Un tableau récapitulatif des actions envisagées est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

- **d'approuver** le programme d'actions annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser à chacune des communes concernées selon le programme d'actions, les concours financiers mentionnés en annexe, à savoir :
  - pour Dijon : 1 149,80 €
  - pour Chenôve : 243,92 €
  - pour Saint Apollinaire : 243,92 €
- **de dire que le montant des dépenses** sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2005, à l'article 6574 chapitre 65 (actions n° 1CEA du Contrat d'agglomération) pour financer les aides apportées aux communes, sous réserve de leur engagement financier dans la mise en œuvre des projets des écoles.



Publié le **30 JUIN 2005**  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 JUIL. 2005



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 23 JUN 2005

DIJON, le : 30 Juin 2005

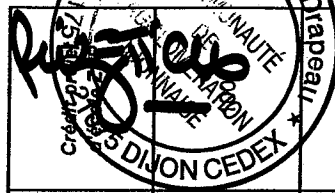
LE PRÉSIDENT,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUL. 2005

*P. L...*



## CLEA : Comité de pilotage

Ecole élémentaire	Action	Commune	Proposition de participation Grand Dijon	Participation éventuelle de la commune	Participation DRAC	Participation Education nationale	Coopérative
Ecole GAMBETTA	Classe à PAC "Arts et jardins"	Chenôve	243,92	145	300	609,8	50
Ecole VAL SULLY	Classe à PAC "Arts et jardins"	Saint Apollinaire	243,92	145	300	609,8	150
Ecole privée Notre Dame	Classe à PAC "Arts visuels"	Dijon	300 €	609,80€	0	609,8	
Ecole élémentaire Alsace	Classe à PAC "Danse"	Dijon	609,80 €	609,80 €	0	609,8	
Ecole privée Sainte-Ursule	Classe à PAC "Théâtre"	Dijon	240 €	484,40 €	0	484,4	

